

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.

N° 168.

DIMANCHE.

15 JUILLET 1832.

### ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 6 juillet. — On assure que dans ses premières séances la diète germanique a eu le bon esprit de ne point s'occuper des moyens d'asservir la tribune et la presse, mais de discuter l'affaire de la cession d'une portion du Luxembourg. Cette affaire est en effet la plus pressante pour le moment; cependant ce n'est pas de la décision de la diète que dépendra la paix entre la Belgique et la Hollande. (*Voyez plus bas.*)

— Les magistrats de Manheim ont jugé à propos d'accorder au journaliste Strohmeier le passeport qu'on lui avait refusé d'abord; refus qui avait donné lieu à une émeute de la part du peuple. La *Gazette de Manheim*, qui écrit dans le sens du pouvoir, avoue que 14 personnes ont été blessées; il est probable que le nombre des blessés se monte au double.

M. Strohmeier est arrivé depuis peu à Francfort.

— Le roi de Prusse est arrivé à Magdebourg pour passer en revue la 7<sup>e</sup> division du 4<sup>e</sup> corps d'armée qui revient des provinces du Rhin et rentre dans ses anciens cantonnemens. On prépare un grand camp auprès de la ville de Toltau, dans les environs de Magdebourg. Le duc de Cambridge et le duc de Brunswick se sont rendus dans cette place prussienne pour avoir une entrevue avec le roi.

Le ministre de la guerre en Prusse, M. de Hake, étant depuis longtemps dans un état languissant, sera probablement remplacé par le général Thile.

### BADEN.

CARLSRUHE, 4 juillet. — Notre journal contient aujourd'hui quelques détails sur la fête de Badenweiler :

Des drapeaux noir-rouge-et-or se voyaient dans certains endroits; un de ces drapeaux était arboré, par exemple, dans la salle de la ville de Carlsruhe; qui l'avait mis là? C'est ce que personne ne savait. La compagnie qui était à table en témoigna ouvertement son mécontentement; mais, pour ne pas rompre brusquement avec ceux des convives qui avaient apporté deux de ces drapeaux, on ne voulut pas les faire disparaître violemment. Cependant un brave jeune homme, connu par ses sentimens patriotiques, étant entré dans la salle portant un drapeau aux couleurs badoises, fut reçu aux acclamations de toute l'assemblée; et le drapeau flotta bientôt au-dessus du tricolore. Ce dernier drapeau excitait une certaine répugnance, car nos bourgeois, avec ce bon sens qui les distingue, lui attribuent une signification particulière: « Que veulent dire ces couleurs rouge, noir et or? entendais-je dire autour de moi. — Cela veut dire: détrônez tous les princes. Et cependant nous voulons conserver notre Léopold. » Quelques personnes ayant voulu ensuite enlever un drapeau badois arboré sur un des créneaux du vieux château, pour y substituer celui aux trois couleurs, deux jeunes hommes, bien connus par leur courage et leur libéralisme, le prirent sous leur protection et dirent qu'il faudrait d'abord les précipiter en bas des murailles avant d'en enlever le drapeau de leur prince; et le drapeau badois resta en place.

Un des citoyens les plus respectables de Mulheim a aussi défendu avec non moins d'énergie le drapeau badois. Tous les habitans de l'Oberland ont salué avec joie le drapeau badois flottant sur la ruine du Scholsberg, et beaucoup d'hommes courageux étaient disposés à le défendre avec vigueur. Mais cela n'a pas été nécessaire. Les sentimens constitutionnels de nos concitoyens, qui pensent que la constitution n'a pas été seulement donnée au peuple pour lui servir de rempart contre les aberrations du pouvoir, mais qu'elle a aussi été donnée au prince comme un bouclier contre les attaques tant de l'intérieur que de l'extérieur, ces sentimens et surtout leur amour pour Léopold s'étaient prononcés avec tant d'énergie qu'ils écartaient toute manifestation de sentimens moins purs.

Puisse cet esprit qui anime tout le haut pays de Bade confondre les calomnies de ceux qui voudraient stigmatiser comme un vertige révolutionnaire l'amour le plus pur pour la constitution; puissent ces respectables sentimens d'un peuple honnête ramener sur le terrain de la voie populaire et de la constitution ceux qui s'imaginent faussement qu'une constitution n'est qu'une arme contre le prince et le trône; puisse-t-il rappeler au gouvernement la seule chose qui soit surtout nécessaire, et être pour un souverain chéri un témoignage que son amour fait naître l'amour et la fidélité dans le cœur de ses sujets, qui, sur le moindre signe de sa part, déposeront l'offrande des sacrifices que rien ne saurait limiter, sur l'autel de la patrie élevé devant le trône de leur prince.

(*Gazette de Carlsruhe.*)

### SUISSE.

LUCERNE, 4 juillet. — La diète extraordinaire a été ouverte avant-hier. Les députés de divers cantons ont d'abord assisté à 8 heures du matin, à un service religieux, les catholiques dans l'église de St-Liotégard, et les protestans dans leur temple. Ils se sont rendus ensuite chez le prési-

dent de la diète, l'avoyer E. D. Pfyffer, puis ils sont allés en cortège avec lui à l'église de Saint-François-Xavier, où, après le discours du président, ils prêtèrent serment. Dans ce discours d'ouverture, le président annonce que les relations avec les puissances étrangères sont toujours satisfaisantes, comme le prouvent les marques réitérées de bienveillance et d'intérêt données au vorort par le corps diplomatique.

Quant à l'intérieur, les modifications qu'ont éprouvées les constitutions cantonales se sont faites dans l'intérêt de la liberté et de la civilisation. La diffusion des lumières est la condition de leur durée. La révision du pacte fédéral est un besoin généralement senti; mais la grande majorité est opposée à l'établissement d'un système unitaire qui porterait atteinte à la souveraineté des états fédérés, et ne désire qu'un gouvernement central plus indépendant et plus fort.

Après la prestation du serment, les députations se sont rendues à la salle de la diète.

Le président commence par lire un rapport exposant les objets qui ont occupé le directoire fédéral depuis la dernière diète ordinaire et ceux que la diète actuelle devra traiter; il rappelle entre autres l'attitude et les mesures prises l'an dernier pour maintenir la neutralité menacée; il renouvelle l'assurance de la conservation des relations ordinaires avec les autres états.

Les changemens effectués dans les constitutions cantonales peuvent être considérés comme des conquêtes de la liberté; ils expriment l'état actuel de la civilisation; ils ne le devancent pas; on saura les protéger. Puisse l'organisation intérieure de la Suisse continuer de se développer en rapport avec les besoins! Les dissensions civiles ne portent que malheur; elles perdraient la Suisse. Puissent les surmonter la confiance, l'union, la bienveillance; puissent les partis se rapprocher et disparaître!

La tentative de conciliation dans le pays de Schwytz, suivant le conclusum d'octobre 1831, n'a pu réussir. On s'est efforcé, de même sans succès, de vaincre l'opiniâtreté du gouvernement de Bâle. On connaît ce qui s'est passé en mai et juin dernier à cet égard. Neuchâtel a joui des bienfaits de l'intervention fédérale qu'il a réclamée. La révision du pacte fédéral est une des questions les plus importantes à traiter dans cette session.

Les cantons ont muni leurs députés d'instructions sur ce sujet. Le respect dû aux individualités cantonales est compatible avec la nationalité suisse et avec le resserrement du lien fédéral. Le pacte demande une réforme; il laisse le pouvoir central trop faible pour la réalisation de la volonté générale et le jeu de la machine administrative. Cependant il ne faut procéder à le revoir qu'avec circonspection et avec les égards dus à la diversité des intérêts et même à celle des opinions et des sentimens.

— A la fête du tir fédéral, ouvert ici le lundi 2 juillet au milieu d'une affluence immense, on a vu les députations de presque toutes les sociétés cantonales. On a été péniblement affecté en voyant arriver sans armes les carabiniers des montagnes de Neuchâtel, au nombre d'environ 70, presque tous de la Chaux-de-Fonds. Leur président, M. Aug. Roy, dans le discours qu'il a prononcé, a fait remarquer que les patriotes des montagnes, ayant été désarmés, arrivaient à la société fédérale privés de carabines. Ce discours a fait une vive impression. Le président de la société fédérale a répondu qu'elle s'empressait de leur offrir des armes non seulement pour le tir, mais toutes les fois que la défense de la patrie le demanderait.

### ANGLETERRE.

LONDRES. — Un grand personnage, à qui un noble duc a récemment donné un déjeuner à son parc, situé à peu de distance de la ville, ayant été consulté par sa grâce au sujet des invitations, le grand personnage rompit brusquement l'entretien en disant: Après tous les membres de ma famille, *excepté un* (le duc de Sussex), invitez qui vous voudrez.

— M. Coffin, autrefois général au service de l'Abyssinie, quittera Londres lundi prochain, chargé d'une mission importante de notre gouvernement pour le roi de ce pays. C'est ce même personnage qui accompagna lord Valentia dans l'Inde, du temps du gouvernement du marquis de Wellesley. M. Coffin est un grand botaniste, et possède de vastes étendues de terre en Abyssinie.

— Le choix récemment fait d'un noble secrétaire-d'état (lord Palmerston) pour une fort honorable distinction a convaincu son parti que la cour de St-James ne veut appuyer que les principes anti-radicaux et modérément réformistes. Le départ d'un noble lord pour le continent, et les discours modérés des autres membres et du ministère dans le parlement, prouvent que la majorité du cabinet est résolue à rechercher l'appui du roi et de l'aristocratie.

Réunion à Apsley House. — Une réunion nombreuse de pairs et de membres de la chambre des communes a eu lieu, il y a deux jours, chez le duc de Wellington, pour examiner, dit-on, quel sera l'effet des diverses bêtes du bill de réforme anglais, dans le cas d'une dissolution du parlement.

— Un bruit d'une nature assez extraordinaire a circulé à Almack mercredi soir : on disait que la *machine* du bill ne pourrait pas fonctionner et que, à la grande confusion et au grand déplaisir des ministres, ils prétendent qu'il leur faut un nouveau bill !!! Si en est ainsi, il y aura une autre session du parlement actuel, chose dont il est en effet question.

— Nous apprenons que M. Alexandre Baring se présente comme candidat aux élections de Middlesex.

— On assure que les membres de la chambre des lords ont déclaré positivement à lord Grey qu'ils ne voulaient plus siéger passée ce mois-ci; ils demandent que le parlement soit prorogé jusqu'en novembre. On ajoute qu'il n'y aura pas de dissolution cette année. « Le bill doit recevoir quelques modifications, et la bataille se livrer de nouveau », disait hier un noble lord, intime avec lord Grey.

— Nous avons de fortes raisons de croire que le duc de Wellington se retirera du monde politique aussitôt que les affaires publiques le permettront.

— On est encore dans une grande incertitude s'il y aura une dissolution cette année : il est probable qu'elle n'aura lieu qu'en février. Tout le monde s'accorde à dire que les bills ne peuvent pas être mis en vigueur avant le mois de novembre, et en conséquence qu'une élection générale ne peut pas être faite avant le milieu de ce mois-là ou avant le commencement de l'hiver.

— Il est aujourd'hui reconnu que les chefs du parti tory sont d'opinion qu'un individu (sir Robert Peel), placé dans une haute position sociale, n'a pas suivi cette ligne de conduite que ses antécédents devaient faire espérer, et qui aurait eu pour effet inmanquable de rétablir l'administration Wellington. (Court-Journal.)

## FRANCE.

PARIS, 11 juillet.

Le bruit a couru ce matin que le maréchal Soult avait été rappelé et qu'on l'attendait d'un moment à l'autre à Paris.

— Dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, à minuit et quart, les voyageurs qui étaient dans la diligence de la rue Notre-Dame-des-Victoires allant de Toulouse à Paris, ont failli être victimes d'un acte de négligence trop ordinaire à quelques charretiers : celui ou ceux dont il va être question ici, pour se rendre sans doute plus promptement au cabaret, avaient laissé une charrette chargée de sept gros arbres émondés, longs de 40 à 45 pieds, sur la voie publique, de telle sorte que la route, dont la largeur est de 30 pieds au moins, n'en avait plus de libres que 7 environ.

La diligence entra dans Artenay, à 6 lieues d'Orléans, les chevaux étaient au trot, quand tout-à-coup une violente résistance se fit sentir. Le postillon surpris de cet incident, et entendant des cris partant du coupé, eut la prudence et la force d'arrêter ses chevaux également effrayés. La lanterne était éteinte par l'effet du choc de la voiture, et lorsque des habitans apportèrent de la lumière, on reconnut que le coupé et l'intérieur étaient traversés de part en part par l'un des arbres mentionnés plus haut, entrant par le panneau de droite du coupé, sortant par celui de gauche de l'intérieur, et dépassant celui-ci de 3 pieds.

Il se trouvait seulement deux voyageurs dans le coupé, et trois dans l'intérieur; c'est à cette circonstance, qui leur avait permis de s'étendre un peu sur les bancs, qu'ils doivent leur salut, car les deux premiers furent trouvés pris entre l'arbre et le banc de manière à ne pouvoir remuer; et un de ceux de l'intérieur, placé sur le banc de derrière, fut jeté à bas. Il est certain que si cette diligence eût été complète en voyageurs, ce qui les aurait contraints à se tenir droit pour dormir, trois ou quatre d'entre eux n'existeraient plus aujourd'hui.

## BELGIQUE.

NAMUR, 14 juillet.

Pendant la nuit du 8 au 9 de ce mois, on s'est introduit dans l'église de la commune d'Oignie, district de Philippeville, et on y a pris l'argent qui se trouvait dans les trones. On est entré dans cette église par une fenêtre dont on a ôté dix carreaux. On ne connaît pas les auteurs de ce vol.

— Le Roi a décidé que les 30,000 hommes qui doivent former l'armée de réserve, seront incorporés par douzièmes dans les 12 régimens d'infanterie et formeront le 5<sup>e</sup> bataillon de ces régimens. On est occupé en ce moment à former dans les divers dépôts de l'armée les cadres de ces bataillons. (Indépendant.)

— On écrit des environs de Maestricht, le 11 juillet : Nos troupes se rapprochent de Maestricht. Un bataillon du 2<sup>e</sup> régiment de ligne a quitté Venlo et se trouve aujourd'hui à Saint-Trond. Ce bataillon a été remplacé à Venlo par le 2<sup>e</sup> bataillon de marche, fort de 1200 hommes commandés par le major Crossée. La garnison est par là renforcée de 400 hommes. Il y a beaucoup de troupes à Bilsen, infanterie, cavalerie et artillerie. On attend le général L'Olivier.

— On écrit d'Anvers, 12 juillet : Cette nuit, on a entendu plusieurs coups de fusils dans la direction du fort de St-Philippe. Ce matin à 3 heures et demie, on a tiré sur de petites embarcations belges.

Parmi les navires arrivés à Helvoetslois le 9, on remarque le *Batavier*, venant de Londres. On sait que c'est par un bateau à vapeur de ce nom qu'on attend la réponse de la Conférence aux dernières propositions du roi Guillaume.

On assure que le Roi se rendra de nouveau à Anvers le 18 de ce mois.

— Des ordres ont été donnés pour diriger sur Anvers une partie du matériel d'artillerie disponible dans les places fortes; quelques batteries de campagne ont également reçu l'ordre de se rapprocher de Bruxelles; enfin toute la cavalerie qui se trouve à Tournai et à Mons doit se tenir prête à se porter sur notre ville au premier signal: deux escadrons de cuirassiers y sont attendus pour le 18.

— Au moyen des dispositions prises par le général Desprez, nos troupes occupent toutes les communes situées sur les deux rives de la Meuse, à une distance d'une demi-lieue de Maestricht.

— Nous apprenons que M. le général Niellon est parti pour Paris, accompagné de M. Ch. de Brouckere. Avant de partir, il a été reçu en audience du Roi. Il sera de retour le 25 de ce mois. (J. des Flandres.)

## REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

QUESTIONS DU JOUR.

La *Gazette* espère que la cour de cassation, devant laquelle est porté le procès de M. de Genoude, décidera qu'une discussion sur le principe du gouvernement n'est pas une provocation à la révolte.

La *Quotidienne* croit que le calme des esprits dans ce moment est un symptôme de fatigue. Tout indifférentes que lui sont les modifications ministérielles, ce journal a la certitude que le ministère ne peut se présenter tel qu'il est devant les chambres telles qu'elles sont. Au reste, la *Quotidienne* annonce que les hommes engourdis dans ce moment se réveilleront quand leur temps sera venu. Attend-elle un autre soulèvement dans la Vendée?

Le *Courrier de l'Europe* déclare que l'alliance entre les carlistes et le 13 mars serait monstrueuse et contre nature. Tout ceci ne peut pas finir par un traité de paix, mais seulement par un retour à l'ordre, à la légitimité.

Il y a là de quoi guérir le *Journal des Débats* de ses avances. Aussi cherche-t-il à atténuer l'effet produit par son article. Il se borne maintenant à soutenir que le gouvernement et la grande propriété ont un intérêt commun qui les rapprochera. Ce n'est plus de se jeter dans les bras des carlistes qu'il s'agit, mais de les attirer en leur donnant des garanties. Où est, en effet, la grande propriété, sinon dans les familles qui ont fait leur profit du milliard de l'indemnité?

La *France nouvelle* entretient une polémique suivie avec le *National* sur la nature des troubles du 6 juin. Le *National* ne croit pas à un complot et demande que l'on ne mette en jugement que les prévenus contre lesquels il existe des preuves. La *France nouvelle* est d'avis que l'on a toujours assez de preuves pour accuser, et que les débats révéleront le complot. Il nous semble pourtant qu'avant d'incriminer des prévenus pour un fait quelconque, il faut avoir constaté l'existence matérielle du fait. L'instruction aurait dû embrasser l'ensemble des troubles.

Le *National* s'élève avec raison contre l'influence du gouvernement sur la composition des listes du jury. Il la regarde comme un moyen d'en altérer l'indépendance et de rendre l'institution mensongère. Ce n'est plus en effet le jugement du pays dès qu'il y a triage d'opinions et préférence de noms.

Le *Courrier Français* fait remarquer combien est grande cette déception de l'ordre légal que nous proclamons comme un principe. Il cite en exemple l'occupation arbitraire du domicile des saints-simoniens. Comment dissoudre en effet une association qui remplit la condition du domicile? Les promeneurs constituent-ils encore une association illicite?

Pour le *Journal du Commerce*, le jury c'est l'opinion publique. Il forme une police nationale plus efficace contre les perturbateurs que toutes les circulaires ministérielles. Que le gouvernement soit populaire, et la nation sera la première à repousser les attaques dont il est l'objet.

Le *Constitutionnel* juge que la véritable difficulté entre la Hollande et la Belgique se trouve dans les articles 9 et 12 du traité, qui stipulent pour celle-ci la liberté de naviguer dans les eaux de la Hollande. La Hollande ne peut céder sur ce point, assez inutile au commerce d'exportation de la Belgique.

BRUXELLES, 15 juillet.

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Comité secret du 12.

M. de Meulenaere commence par donner lecture d'un rapport qu'il a promis de livrer à l'impression.

Il reprend l'historique des relations diplomatiques au moment de l'adhésion restreinte de la Russie au traité du 15 novembre. La note envoyée primitivement à M. Van de Weyer et devenue inutile par la publicité qu'elle a reçue dans les journaux, a été reproduite en d'autres termes par le général Goblet aussitôt son arrivée à Londres. Elle était d'ailleurs en harmonie avec les sentimens exprimés par les chambres dans leur message au Roi. Une seconde note adressée à la Conférence par le même général, dans le courant de juin, a confirmé les représentans des cinq cours dans la persuasion qu'avait déjà dû leur donner la première communication du nouveau PP. belge, que l'intention du Roi était irrévoquable de ne jamais entrer en négociation ni directe ni indirecte avec la Hollande jusqu'à l'exécution des clauses du traité, non susceptibles de contestations.

Une troisième note enfin, du général, portant la date du 29 juin, provoquée par le silence de la Hollande, communique à la Conférence la résolution formelle du gouvernement de retenir sur les sommes à payer un jour à la Hollande, trois millions de florins pour chaque mois pendant lesquels, à dater du 1<sup>er</sup> janvier, l'entêtement du roi Guillaume nous aura contraints au maintien d'un armement ruineux; cette même note invite la Conférence à déterminer la nature des moyens coercitifs auxquels il faut se préparer pour avoir bientôt recours.

Nos agens diplomatiques à Londres et à Paris se sont conformés aux instructions qui leur ont été adressées; et dans une circonstance récente, M. Goblet a devancé les intentions du gouvernement, car lorsqu'il fut question de quelques insinuations faites par la Conférence sur la possibilité d'une modification au traité du 15 novembre, antérieure à l'exécution, notre PP. se refusa à toute communication dans ce sens; les ordres formels que depuis il a reçus, l'ont confirmé dans cette voie et lui ont indiqué la marche ultérieure qu'il avait à suivre toujours dans le même sens;

puisque les articles nous ont été imposés, on ne saurait nous contester le droit aujourd'hui, de nous renfermer rigoureusement dans leur exécution; sur aucun point, le Roi ne se départira de la ligne indiquée par les adresses des chambres, en harmonie avec lesquelles ont été rédigées les dernières notes mentionnées plus haut.

La France, un moment mal instruite sur les intentions du roi, avait admis la possibilité de ne pas repousser les dernières propositions de la Hollande; les dépêches parties d'ici l'ont mieux fixée sur des résolutions dont nous ne nous départirons pas, et que nous poursuivrons avec une fermeté que cette puissance elle-même approuvera.

M. Dumortier dit qu'il est satisfait de la conduite du ministère depuis quelque temps; il approuve les notes qu'il reconnaît pleines de dignité et d'énergie et dignes du peuple belge, mais il voudrait savoir quelle sera la conduite du gouvernement si le 20 courant l'évacuation de la citadelle d'Anvers n'a pas eu lieu; il ne faut pas se bercer de l'espoir que les puissances emploieront des moyens coercitifs; jamais il ne pourra penser que les gouvernements absolus viendront forcer le roi Guillaume; et pour ce qui est de la France et de l'Angleterre, ces gouvernements s'occupent de leurs propres affaires et sont disposés à nous sacrifier à la paix générale; il désapprouve le gouvernement lorsqu'il demande l'intervention des puissances; nous devons faire nos affaires par nous-mêmes, la protection des puissances coûterait trop cher.

L'orateur persiste à croire que nous n'avons d'autres ressources que dans la guerre; il déclare tenir d'un illustre général, qui a fait toutes les campagnes de l'empire, que jamais il n'avait entrepris de campagne avec autant de certitude de succès.

Arrivant aux tentatives nouvelles de la Conférence à la suite des dernières propositions de la Hollande, l'orateur demande si les 24 articles sont ou ne sont pas un traité; il ne connaît pas de contrat synallagmatique qui ne lie qu'une des deux parties. Si les 24 articles sont un traité, il faut que la Hollande y acquiesce et qu'ils reçoivent leur exécution; s'ils ne sont pas un traité, la Belgique ne saurait être liée par ce qu'ils ont d'onéreux pour notre pays.

Il finit en déclarant qu'il espère que la conduite du gouvernement répondra à ses paroles, et il désire savoir s'il est décidé à en finir par la voie des armes.

M. de Muelenaere dit que le gouvernement épuise les moyens de conciliation avant d'avoir recours aux armes, de l'emploi desquelles il n'est pas toujours facile de calculer les résultats; il croit que la France et l'Angleterre, liées par le traité, ne méconnaîtront jamais leurs engagements vis-à-vis de la Belgique; qu'il ne devait pas taire à la chambre que le gouvernement avait toujours eu sous les yeux les pertes, les désastres qui pouvaient résulter pour la ville d'Anvers d'une attaque contre la citadelle, bien que désormais le résultat n'en fût plus douteux pour les hommes les plus expérimentés; mais qu'enfin le moment des hésitations était passé.

M. Lebeau fondant son opinion sur le langage de quelques journaux français, craint que la France ne soit disposée à faire bon marché à la Hollande de notre droit de navigation dans les eaux intérieures, ainsi que de l'entière liberté de l'Escaut et de notre commerce avec l'Allemagne; il suppose que ce cabinet pourrait considérer tout cela comme un intérêt plutôt anglais que belge; que dès-lors des soupçons s'élèvent dans son esprit sur la sincérité et la réalité de l'appui qu'on peut trouver dans la France au moment décisif.

M. de Meulenaere s'empresse de déclarer que les nouvelles de France lui permettent d'annoncer de la manière la plus formelle, que pas le plus léger doute ne peut être permis sur la sincérité des intentions de ce pays, et sur la fermeté de sa résolution à remplir les engagements contractés; qu'elle a pu avoir un moment d'hésitation, quand elle n'était pas fixée sur la fermeté du Roi à ne se départir d'aucune des stipulations des 24 articles; mais que plus éclairée aujourd'hui, les instructions qu'elle donne à ses agens s'accordent avec celles que reçoivent les nôtres.

M. de Haerne aurait voulu que le ministre ne se bornât pas à un narré aride des négociations depuis la ratification partielle de la Russie; il aurait désiré qu'on remontât plus haut; il nous croit embourbés de nouveau dans les négociations, et il ne peut en accuser que M. Van de Weyer; il pense que si le gouvernement l'eût rappelé comme il en avait donné le conseil, un effet heureux aurait pu résulter de cette désapprobation de la conduite de notre plénipotentiaire.

M. de Muelenaere fait remarquer que la conduite de M. Van de Weyer se trouve désormais justifiée, puisque les puissances n'ont pas envisagé les ratifications comme conditionnelles; la preuve que la Conférence considère les ratifications comme devant avoir leur entier effet résulte de ses derniers actes; dès-lors le rappel de M. Van de Weyer n'eût été d'aucune utilité, et les faits qui s'accomplissent prouvent chaque jour davantage qu'il avait jugé sainement.

M. Osy n'avait pas l'intention de parler; mais l'opinion de MM. Lebeau et Dehaerne et les dernières paroles du ministre le déterminent. Il prétend que les trois cours du Nord n'ont ratifié conditionnellement qu'afin de donner à la Hollande le moyen d'exiger des modifications au traité, avant l'évacuation du territoire; que quand on lit attentivement les dernières pièces sorties de la chancellerie néerlandaise, on voit que leur rédaction est combinée, est calquée sur les réserves de l'Autriche, la Prusse et la Russie; que depuis long-temps nous sommes enrayés par la diplomatie; il est temps d'en finir; qu'au lieu de se borner à un vain simulacre de blocus devant Maestricht, le temps est venu d'ordonner un investissement réel; qu'enfin puisque nous avons une armée dont chacun fait l'éloge, il faut nous en servir; il se range d'ailleurs à l'opinion émise par M. Lebeau sur le fond des dispositions de la France.

M. Davignon dit que depuis un voyage récent en Allemagne, et par la lecture des feuilles de ce pays, il est disposé à partager l'opinion que

viennent d'émettre quelques-uns de ses honorables collègues; que loin que l'intérêt de la France soit de nous assurer la liberté de l'Escaut, il pense au contraire que dans l'intention de favoriser le commerce du Hâvre elle pourrait ne pas être fâchée d'un événement qui, sans sa participation directe interromprait les relations d'Anvers avec l'Allemagne.

M. de Muelenaere repousse toute supposition d'arrière-pensée, soit de la France, soit de l'Angleterre; il conserve l'espérance que sous peu de jours les faits changeront cette assertion en certitude. Il faut, dit-il, se tenir en garde contre les raisonnemens et les inductions qui, quoique artistement amenées, sont souvent démenties par les faits.

M. Gendebien fait remarquer que depuis vingt mois il a prédit tout ce qui est arrivé; il se plaint d'un gouvernement sans énergie, qui, maître aujourd'hui d'une excellente armée, ne sent pas que son devoir est de réparer par un succès éclatant la tache de l'année dernière, non pas cependant qu'il considère les événemens de Louvain comme une honte, puisque nous n'avons pas été battus, il n'y a pas eu de combat; mais le moment est venu de montrer à l'Europe à qui demeurera la victoire en nous mesurant à armes égales. Mais jamais on n'obtiendra cet acte d'énergie d'hommes qui n'ont su montrer encore que pusillanimité. Ils ont eu du courage en paroles, jamais en actions.

Tout ce qu'il a entendu dans cette séance le confirme dans la pensée qu'on tentera de nous amener à de nouvelles concessions. Les 24 articles, plus humilians encore que les 18, ne suffisent pas à notre honte. Les 18, comme les 24, étaient l'*ultimatum* de la Conférence, qui maintenant nous en prépare d'autres, tandis que si, comme j'en suis certain, nous battions les Hollandais, alors à notre tour il nous serait permis de briser toute l'ignominie de ces conditions injustes, dictées contre nous dans les intérêts de la Hollande.

C'est avec peine et en tremblant de ne pas me tromper que j'é mets le pressentiment que nous verrons Anvers livrée à une puissance étrangère; que si jamais une pareille lâcheté se consommait sous nos yeux, je déclare trahis et les ministres qui y consentiraient, et la chambre qui permettrait que cette ignominie fût, sous ses yeux, déversée sur la Belgique.

Mon souvenir reste invariablement fixé sur M. Thorn, toujours au pouvoir d'un ennemi déloyal. Naguère deux officiers hollandais étaient en notre pouvoir; on parlait il y a quelque temps, dans cette salle, d'user de représailles, et voici que, lorsque l'occasion se présente d'en user, par une sottise vanité chevaleresque, on la laisse échapper. Ne vous y trompez pas, il n'y a pas d'honneur à avoir rendu ces prisonniers, il y a faiblesse: c'est que nous n'avons pas osé les garder.

M. de Muelenaere se hâte de rassurer les esprits sur le sort d'Anvers; jamais, tant que ses collègues et lui seront au ministère, tant que la Belgique sera représentée par la chambre devant laquelle il parle, jamais ou n'admettra en Belgique la possibilité de voir Anvers occupée par une garnison étrangère.

Quant à M. Thorn, personne ne saurait être plus vivement affecté de sa position, qui changera bientôt. Ce n'est pas par le fait du gouvernement que les deux officiers dont on parle ont été relâchés: c'étaient des militaires pris dans une voiture, sans armes; le général Magnan a pensé que les procédés militaires, que l'honneur ne lui permettaient pas d'abuser ainsi de la force contre des ennemis désarmés. Si le gouvernement eût été consulté, la résolution aurait pu être différente.

Le ministre revient sur Anvers, il ne craint pas que les événemens viennent démentir les assurances qu'il a données sur les intentions du gouvernement, relativement au sort de cette ville.

M. Legrelle convient de son aversion pour toute résolution qui pourrait amener une reprise d'hostilités; il est du juste-milieu et il s'en fait gloire, parce qu'il est convaincu qu'il y a d'autres moyens que la guerre pour arriver à une paix honorable. Notre position est mille fois préférable à celle de la Hollande. Nous sommes moins écrasés d'impôts que les Hollandais. Notre situation commerciale s'améliore tous les jours; les hommes aveugles et volontairement aveugles peuvent seuls le nier.

La Hollande se lassera avant nous des sacrifices. Des informations personnelles me permettent de le dire sans crainte d'être démenti. Il émet le vœu que la session soit prolongée encore quelque temps.

M. A. Rodenbach prie le ministre d'expliquer catégoriquement ses intentions pour la clôture de la session. Dans tout autre pays, à la veille d'une crise politique, on réunirait les représentans du pays; ici, c'est le moment qu'on choisit pour les dissoudre.

M. de Meulenaere: On a pu reconnaître que la chambre depuis quelque temps paraît fatiguée d'une session de dix mois. Il eût sans doute mieux valu se séparer, il y a quelques semaines; mais enfin si la lassitude nous contraint à un ajournement, la chambre n'en serait pas moins convoquée immédiatement, si les événemens politiques rendaient sa présence nécessaire. — Le comité secret est levé à 4 heures.

Un arrêté du Roi, du 12 de ce mois, nomme membres du conseil des mines, institué par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1832, MM. le comte d'Oultremont, sénateur; le vicomte Desmanet de Biesme, membre de la chambre des représentans; Jolly, Garnier et Peteau, jurisconsultes, tous trois conseillers à la cour de justice de Bruxelles, et Cauchy et Devaux, ingénieurs des mines.

— Sont arrivés en notre ville, le capitaine de la marine royale lord Adolphus Fitz-Clarence, fils du roi d'Angleterre, et sa suite, composée du capitaine Spaeshott, de la marine royale, capitaine Smart, de M. R. Celledach, du ministère des affaires étrangères, capitaine Douglas, de la garde royale écossaise, venant de Berlin, et allant à Londres. Toutes ces personnes sont descendues à l'hôtel de Belle-Vue.

— On s'occupe en ce moment à placer sur le canal le pont en fer qui doit joindre le boulevard d'Anvers à la partie des boulevards qui longe le quai du canal de Charleroi.

DIÈTE GERMANIQUE.

Le Journal de Francfort publie le protocole public de la 22<sup>e</sup> séance de la diète germanique, du 20 juin 1832.

Le président expose d'abord le sujet de la délibération : « Les événements dont l'Allemagne est le théâtre, dit-il, ont donné à S. M. I. la triste conviction que la révolution y approche à grands pas de sa maturité et qu'elle n'a besoin pour éclater que d'être tolérée plus long-temps par la confédération.

« Aussitôt que cet état de chose a été présenté clairement aux yeux de l'empereur, S. M. s'est adressée d'abord avec une pleine confiance à S. M. le roi de Prusse, afin d'examiner attentivement l'état de l'Allemagne avec cet allié éclairé et puissant, et de coopérer ensuite au fond, de concert avec S. M. R. et les autres gouvernements de l'Allemagne, sur les moyens dont les événements actuels réclament impérieusement l'emploi.

« Ensuite de conférences réciproques et libres de tous les membres de la confédération, les ministres d'Autriche et de Prusse sont chargés de faire à la diète l'ouverture dont la teneur suit : »

L'Autriche et la Prusse déclarent être fermement résolues de faire emploi, sur l'invitation d'un des états confédérés ou de tous ensemble, de tous les moyens dont ils disposent pour le maintien et la mise à exécution des résolutions de la diète. Les autres états de la confédération adhèrent successivement à la proposition, comme conforme aux statuts de la confédération et nécessaire dans les circonstances actuelles. On remarque le passage suivant dans l'adhésion de la Hollande :

« S. M. le roi grand-duc est fermement résolu à coopérer de toutes ses forces à atteindre le grand but que les deux premières puissances de la confédération se sont proposé, de même que S. M. se livre toujours à l'espoir que tous les états membres de la confédération prendront encore des mesures propres au maintien de ses droits comme grand-duc de Luxembourg, et ne perdront pas de vue à cette occasion les stipulations contenues dans l'art. 26 et autres de l'acte final du 15 mai 1820 »

Le protocole se termine par une résolution, prise à l'unanimité, sur les abus de la presse en Allemagne. ( Nous donnerons cette pièce, qui est assez étendue. )

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES du 13 juillet.

Halle aux céréales. — Les grains au marché ont été vendus comme suit : froment de fl. 13 à 14 ; seigle de 9 à 9 10 s. ; avoine de 4 10 à 4 16.

Les grains en magasin sont cotés : froment roux du pays, par sac de 120 kil., 20 5 s. ; dito nouveau étranger, de 12 10 à 12 14 ; dito vieux étranger, de 11 à 12 ; dito Kubanca, 12 10 ; seigle du pays 8 10 à 8 16 ; dito séché de 6 10 à 6 14 ; orge étrangère de 6 6 à 6 16 ; avoine, sur 50 kilogr., de 4 4 à 4 8.

Huiles. — Colza, disp. 53 1/2 ; sept., 52 1/4 ; oct., nov. et déc., 51 3/4 ; huile de lin disp. 51.

Tourteaux. — Colza 85 à 86 fl. ; lin de 112 à 120.

Pommes de terre. — Bleues 4 fl. 12 sous ; rouges 4 fl.

Halle au Beurre. — Anderlecht 47 cents ; qualité ordinaire 38 cents ; Campine 35 c. le demi-kil. — OEufs 43 c.

Halle aux Suifs. — Suif 41 c. — Chandelles 53.

Bois à brûler. — 45 sous le demi-stère.

PRIX DES HUILES A LILLE, 11 juillet.

Table with 3 columns: Graines, Huiles, Tourteaux. Rows include Colza, OEillette, Id. bon goût, Lin, Caméline, Chanvre, Huile épurée pour quinquets, Idem réverbères.

BOURSES.

ANVERS, 12 juillet.

Table with 2 columns: Item, Price. Rows include Emprunt de 12 millions, de 10 millions, Rotschild, Autriche métalliques, Lots de Pologne, Anglo-Danois 3 p. 7/8.

PARIS, 11 juillet.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 70 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 81 25. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 67 75. — Act. de la banque, 1655 00. — Certific. Falconnet, 79 65. — Cortès d'Espagne, 10 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 3/8. — Rente perpétuelle d'Espagne, 55 3/4. — Emprunt d'Haïti, 200 00. — Emprunt belge, 76 0/10. — Emprunt romain, 78 3/4.

AMSTERDAM, 11 juillet.

Dette active 42 0/10. Billets de change 15 7/8. Synd. d'amortissement 70 1/2. Rente perp. d'Amsterdam 50 1/4. Métalliques 83 5/8.

LONDRES, 10 juillet.

Consolidés, 85 1/8, 85.

VIENNE, 3 juillet.

Métalliques 86 3/16. — Act. de la banque 1120.

FOIRES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

Florenne. — Lundi, 23 juillet. Un jour pour bestiaux. Rochefort. — Lundi, 23 juillet. Un jour pour bestiaux et marchandises.

ANNONCES

1836. L. POURBAIX, expert-dentiste, prévient les personnes qui voudraient se confier à ses soins et à son expérience, qu'il est de retour en cette ville, où il restera jusqu'au vingt-cinq de juillet. Il est logé chez M. Deneffe-Guedain, rue du Bas de la Place, N° 912, à Namur.

1842. Vente de bestiaux et objets mobiliers.

Jeudi 19 juillet 1832, il sera vendu publiquement 12 vaches à lait et autres près de donner leur veau, 50 cochons nourains, plusieurs chevaux, trois ou quatre mille livres de lard, un cabriolet, et quantité de meubles. Cette vente aura lieu ledit jour, à deux heures précises, à La Plante, au beau jardin, à la recette de M. ts CHARNER, directeur de ventes à Namur.

1838. A vendre de la main à la main.

Une belle saline avec maison, écuries, remise et un jardin de trois quarts de bonnier et attenant, située à Jambes, placée très-avantageusement entre les routes de Liège et de Luxembourg.

L'acquéreur entrera en jouissance de suite, et il aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

1839. Récolte à vendre.

Mercredi 18 juillet 1832, à deux heures, chez Adam, cabaretier à Belgrade, maître Gislain, notaire à Namur vendra sept bonniers de seigle avec les pailles, situés campagne de la Boverie, à Flawinne.

1840. Belle récolte avec pailles, à vendre.

Jeudi, 19 juillet 1832, à deux heures, dans la cour du château d'Ostin, maître Gislain, fils, notaire à Namur, vendra en masse ou en détail, la récolte de froment, seigle, avoine, orge de mars avec les pailles, ex-croissant sur les terres du château d'Ostin, commune de Warisoux, consistant en onze bonniers de froment, un bonnier et demi de seigle, onze bonniers d'avoine et un demi-bonnier d'orge de mars.

S'adresser, pour avoir des renseignements, au sieur Colette, garde à Villers-lez-Hert.

1841. Belle récolte à vendre.

Lundi 23 juillet 1832, à deux heures, à l'endroit dit au petit bon Dieu à Bouges, M. Hennau, tuteur des enfans Louis Salé, en son vivant fermier à Bouges, fera vendre parmi caution connue de maître Gislain, fils, notaire à Namur, la récolte de la ferme de Bouges, occupée ci-devant par le sieur Salé et consistant en trente-trois bonniers un quart de blancs grains et dix bonniers trois quarts de marsages.

S'adresser, pour avoir des renseignements, au sieur Pierre Hubert, maître ouvrier d'août, à la ferme de Bouges.

1789. D. Chantraine, agent d'affaires et d'assurances contre incendies assure aussi contre la grêle toutes espèces de récoltes.

Il peut contracter les assurances contre la grêle, pour six mois, ce qui diminue la prime de moitié.

S'adresser en sa demeure rue du Chenil, N° 141, à Namur.

1815. VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE, à Lez-Fontaine-Natoye, canton de Ciney.

Jeudi 19 juillet 1832, à dix heures du matin, messieurs et dames VAN DERSUSSE DE KESTERGAT feront procéder, au domicile de Nicolas Jacques, à Lez-Fontaine, à la vente, par licitation, de leur ferme située en ce dernier lieu, près de la chaussée de Namur à Luxembourg, à environ trois lieues de Namur.

Cette propriété se compose d'un bâtiment très-spacieux pour le logement du fermier et les écuries, construit en pierres et couvert en ardoises.

Les terres, prés et bois contiennent ensemble 77 bonniers, 3 perches, 70 aunes.

Cette vente aura lieu en détail, puis en masse : il y a 5 lots.

S'adresser au notaire Boseret, à Ciney.

1781. Emprunts de 10 et de 12 millions.

Le notaire Delvigne achète les obligations des emprunts de 10 et 12 millions, et les récépissés de celui de 10 millions.

1629. Beau quartier de maison à louer présentement, occupé jadis par le Père Désiré; il est composé de cinq caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second et greniers. La vue est des plus belles, donnant sur le Pont de Sambre, le rivage de Grognon, la Sambre et la Meuse. Ce quartier a été remis à neuf en 1831. S'adresser pour le voir au sieur Charles Leclair, rue des Bouchers, n° 1036, à Namur.

1529. Plusieurs capitaux importants et autres à placer, sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, demeurant chez le notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.

1884. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.

1576. A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, N° 758, à Namur, assure contre incendie, place des capitaux par commission, poursuit le recouvrement des créances, se charge des ventes publiques achète les emprunts belges au plus haut prix possible, ou vend ceux-ci par commission à la bourse d'Anvers, lieu où il peut faire tout achat, toute vente de fonds étrangers et nationaux, se charge de défenses de droits de toute gestion de biens et d'affaires, avec exactitude et discrétion envers ses commettants.